

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze octobre, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Pascal MÉHEUT, Maire.

Étaient présents : Pascal MÉHEUT, Francine THIERY, Marie-Hélène RABELLE, Frédéric LEBON, Gilles COLMANT, Chantal BERGANDY, Nicolas TRIPET, Frédéric GRANDSEIGNE, Sylvie GAYET, Virginie GUESDON, Charles GARNIER.

Absents excusés : Jean-Michel SAVARD donne pouvoir à Pascal MÉHEUT, Olivier LUTHIER donne pouvoir à Sylvie GAYET, Jean-Paul GARNIER donne pouvoir à Charles GARNIER.

Absent : Nathalie MORONVAL.

Sylvie GAYET est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 juin 2018 est adopté à la majorité des membres présents.

1) AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE DEVANT LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE MEAUX AUX FINS D'OBTENIR LA RESILIATION DE BAIL, L'EXPULSION DES LOCATAIRES ET LE RECouvreMENT DES LOYERS ET INDEMNITES.

Monsieur le Maire demande au conseil de lui donner l'autorisation d'ester en justice, suite à des problèmes de recouvrement de loyers.

Sylvie GAYET soulève que le service social n'a pas reçu de dossier de demande d'aide et qu'un échange devrait se faire avant de passer par la justice.

Monsieur le Maire répond que plusieurs échanges ont eu lieu mais qu'il n'y pas eu de solution trouvée.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil de l'autoriser à ester en justice auprès du Tribunal de Grande Instance de Meaux afin d'obtenir la résiliation du bail, l'expulsion des locataires et le recouvrement des loyers et indemnités.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 8 VOIX POUR
ET 6 ABSTENTIONS**

2) AUTORISATION D'AVANCE DE TRESORERIE POUR LE 1^{er} TRIMESTRE 2019 DANS LA LIMITE DE 25% DES CREDITS OUVERTS EN 2018.

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal, conformément aux dispositions légales et réglementaires et notamment à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour faciliter le fonctionnement de la collectivité sur le premier trimestre 2019, l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, au budget général, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les montants des crédits concernés sont détaillés comme suit :

MONTANTS BUDGÉTÉS EN DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2018

CHAPITRE 20.....	20 500 €
CHAPITRE 204.....	8 500 €
CHAPITRE 21.....	120 939,99 €

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil de se prononcer sur cette autorisation.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 14 VOIX POUR

3) ADMISSION EN NON-VALEURS DES CREANCES IRRECOUVRABLES.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des créances (loyers impayés) n'ont pas pu être recouvrées en 2012 et 2016, pour un montant de 5 933,96 euros. Le comptable des finances publiques demande au conseil d'admettre en non-valeurs ces créances qui semblent irrécouvrables.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 14 VOIX POUR

Nicoles TRIPET demande si un compte-rendu peut être élaboré afin de faire apparaître les différentes dépenses que coûtent les logements à la commune.

4) DECISION MODIFICATIVE SUITE A LA DISSOLUTION DU CCAS DE MAY-EN-MULTIEN.

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à la dissolution du CCAS de la commune, une décision modificative doit être prise pour que les résultats du CCAS soient intégrés au budget communal.

Les résultats d'exécution du CCAS sont répartis comme suit :

- Investissement : 649,95 €
- Fonctionnement : 2 067,62 €

Monsieur le Maire demande donc aux membres du conseil de l'autoriser à prendre cette décision modificative.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 14 VOIX POUR

5) MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'ADJOINTE TECHNIQUE TERRITORIAL 2^{ème} CLASSE.

Francine THIERY rapporte au conseil que suite au retour à la semaine à 4 jours d'école, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'Adjoint Technique Territorial 2^{ème} classe.

La durée du temps de travail de l'emploi à temps non complet, créé initialement pour une durée de 29,40 heures par semaine annualisées par délibération du 29 septembre 2016, est porté à 28,84 heures par semaine annualisées à compter du 1^{er} novembre 2018.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil d'autoriser cette modification de temps de travail.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 14 VOIX POUR

6) MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'ADJOINT SOCIAL TERRITORIAL.

Francine THIERY fait part au conseil que suite au retour à la semaine à 4 jours d'école, il convient également de modifier la durée hebdomadaire de service de l'Adjoint Social Territorial.

La durée du temps de travail de l'emploi à temps non complet, créé initialement pour une durée de 32,88 heures annualisées par semaine par délibération du 13 avril 2017, est porté à 30,37 heures annualisées par semaine à compter du 1^{er} novembre 2018.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil d'autoriser cette modification de temps de travail.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 14 VOIX POUR

7) CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque commune sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire demande donc aux membres du conseil de créer un emploi non permanent à temps non complet pour un accroissement temporaire d'activité au sein de la commune.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 14 VOIX POUR

8) CAUTION DE MENAGE POUR LA LOCATION DU MILLE-CLUB.

Monsieur le Maire fait part au conseil que suite à différents désagréments rencontrés lors des locations de la salle du Mille-Club, il convient de réévaluer le montant de la caution de ménage afin de responsabiliser davantage les locataires sur le nettoyage de la salle. La caution est actuellement de 100 euros.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil de passer la caution de ménage de la salle du Mille-Club à 250 euros.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 14 VOIX POUR

Pour information, le Comité des fêtes a réalisé un abris extérieur à la salle du Mille-Club donnant sur la cuisine, à leurs frais.

9) DISTRIBUTION DES NOUVEAUX BACS A ORDURES MENAGERES.

Monsieur le Maire explique au conseil que la distribution des nouveaux bacs à ordures ménagères a commencé. La Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq proposent aux habitants qui le désirent le recyclage des anciens bacs.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil de mettre en place une permanence permettant aux résidants qui le souhaitent d'apporter leur ancien bac à ordures ménagères à la mairie, afin que la commune se charge de les rapatrier à la CCPO.

Les membres du conseil municipal étant favorables à la majorité par ce service, il est décidé que ces permanences se tiendront :

- le samedi 10 novembre 2018 de 11h à 12h,
- le mercredi 14 novembre 2018 de 16h à 17h,
- le jeudi 15 novembre 2018 de 18h à 19h.

Les services communaux distribueront prochainement ces informations sur papier.

*** INFORMATIONS DIVERSES :**

➤ Monsieur le Maire informe le conseil qu'un projet de création d'écurie de propriétaires est en cours. Or, depuis l'approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) les parcelles concernées se trouvent en zone N (naturelle). Il précise que ce projet nécessite la révision du PLU, notamment les articles 1 et 2. Les membres du conseil sont favorables à l'étude de ce projet.

➤ Monsieur le Maire soumet la demande d'Olivier LUTHIER concernant la gestion du site internet de la commune et propose d'envisager la création d'un nouveau site. Les membres du conseil sont favorables à cette idée. La commune est chargée de rechercher un nouveau prestataire.

➤ Monsieur le Maire soulève à nouveau le problème des abris bus devant la mairie et la rue du Moutier. Gilles COLMANT s'est rapproché de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq et reste à ce jour dans l'attente d'un retour.

➤ Gilles COLMANT fait un point sur les travaux de la commune :

- Le calfretrage du clocher a été effectué cette semaine,
- L'installation du colombarium prévu pour la Toussaint ainsi que la création d'une allée centrale par les pompes funèbres de Senlis,
- L'installation des coussins berlinois fin octobre dans les hameaux de Vernelle, Marnou la poterie et Gesvres.

➤ Virginie GUESDON remercie la commune pour lui avoir permis de réaliser ses expositions. La prochaine exposition se tiendra le 11 novembre 2018 sur la Première Guerre Mondiale.

➤ Suite à la dégradation des bancs devant l'église, Monsieur le Maire demande à ce qu'un devis soit fait pour l'achat de 2 nouveaux bancs.

➤ Une étude de faisabilité doit être faite pour la pose d'un miroir au croisement de la rue de Soissons et la rue de Crouy.

➤ Francine THIERY informe que le SMITOM interviendra à la restauration scolaire dans le cadre du gaspillage alimentaire, de janvier à mars 2019.

Egalement, 3 animations ludiques : barbe à papa, crêpes et granités vont être proposées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

Le secrétaire de séance

Sylvie GAYET



Le Maire

Pascal MÉHEUT

